



Wallonie

- 6 JUIN 2025

Maître Catherine DEVROYE
Chaussée de Châtelet 38
6060 Gilly

N/Réf :
CRN/2025/1845.
V/Réf :

OBJET :
Renseignements urbanistiques.

Maître ,

En réponse à votre demande d'informations, réceptionnée en date du 24/04/2025, relative à un(des) bien(s) sis : Chaussée Solvay, 60 à 6061 Montignies-sur-Sambre, sur une(des) parcelle(s) cadastrée(s) : 07 C 429P et appartenant à (aux) propriétaire(s) suivant(s) : ~~Vincent LAMPEL, Rue Nicolas à 6061 Charleroi et Valérie LAMPEL, Chaussée Solvay à 6061 Charleroi. N° de parcelle au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la Sambre : 7C0429/00P000. Charleroi.~~ nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code wallon du Développement Territorial (CoDT) :

1. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) en zone d'habitat au Plan de Secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10 septembre 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets sur le(s) bien(s) précité(s) ;

Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) en zone d'assainissement collectif (7C0429/00P000) dans le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la Sambre ;

Le(s) bien(s) n'est(ne sont) pas situé(s) dans le périmètre d'un permis d'urbanisation.

Pour information, il vous est loisible de consulter les éventuelles prescriptions urbanistiques en vigueur via le lien suivant : http://lampspw.wallonie.be/dqo4/site_thema/index.php.

~~2. D'après notre base de données, le(s) bien(s) en cause, après le 01/01/1977, a(ont) fait l'objet de ;~~

3. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) sur le territoire communal où les règlements régionaux d'urbanisme suivants sont applicables :

- Isolation thermique et ventilation des bâtiments ;

CONTACT
Service de l'Urbanisme
Cellule Notaire

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be



25. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que le risque sismique au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
26. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que l'affaissement minier au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
27. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que le glissement de terrain au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
28. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que l'aléa d'inondation au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
29. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que le karst au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
30. Le(s) bien(s) est(sont) repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;
31. Le(s) bien(s) est(sont) repris dans la banque des données de l'état des sols en zone bleu lavande (informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).
32. Le(s) bien(s) est(sont) repris dans la banque des données de l'état des sols en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).
33. Le(s) bien(s) n'est(ne sont) repris dans la banque des données de l'état des sols ni en zone bleu lavande (informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)) ni en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).
34. Il n'a pas été possible d'établir la zone dans laquelle le(s) bien est(sont) repris dans la banque de données d'état des sols; que le site internet contenant cette information rencontrait des dysfonctionnements lors de l'élaboration de ce document ;
35. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque d'accident majeur au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
36. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) en zone vulnérable SEVESO ;
37. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) en zone vulnérable provisoire SEVESO ;
38. Le(s) bien(s) est(sont) repris sur la liste du Patrimoine Mondial ou dans une zone tampon d'un(de) bien(s) inscrit(s) à cette liste ;
39. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) dans une réserve naturelle domaniale ou dans une réserve naturelle agréée au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
40. Le(s) bien(s) contient(contiennent) une cavité souterraine d'intérêt scientifique au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
41. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) dans une zone humide d'intérêt biologique au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
42. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) dans une réserve forestière au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
43. Le(s) bien(s) a(ont) fait l'objet d'un certificat de patrimoine ; ;
44. Le(s) bien(s) comporte(nt) un arbre, arbuste ou une haie remarquable ;
45. Une infraction a été constatée par procès-verbal dressé le XXXXXX ;
46. Le(s) bien(s) a(ont) fait l'objet d'un permis de location ;
47. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) à proximité d'un cours d'eau ;
48. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) en zone — dans un plan d'exposition au bruit ;

SALAMONE Maria

De: BERLIÈRE Dany
Envoyé: jeudi 24 avril 2025 14:34
À: SALAMONE Maria
Objet: RE:

Zone d'assainissement collectif : oui non
Si oui, Voirie équipée d'égout en zone d'assainissement collectif : oui non
Voirie équipée en eau : oui non
Voirie équipée en électricité : oui non
Voirie dotée d'un revêtement solide : oui non
Voirie d'une largeur suffisante : oui non
Plan d'alignement : Pas de renseignements en notre possession

De : SALAMONE Maria
Envoyé : jeudi 24 avril 2025 14:20
À : Notaires Urbanismes <notaires-urbanismes@charleroi.be>
Objet :

crn/2025/1845

Dans le cadre des informations à fournir par l'administration communale en application de l'article D.IV.97, 7° (demande de renseignement notarial/ délivrance de certificat d'urbanisme n°1) du CoDT, nous vous prions de faire parvenir, par retour de mail, le(s) tableau(x) ci-dessous complété(s) dans les 7 jours de notre demande.

Notre service disposant d'un délai de 30 jours pour fournir ces informations, nous serons dans l'obligation, à défaut de réponse de votre part dans le délai, de stipuler dans notre réponse au demandeur, qu'il est nécessaire de se mettre en contact avec votre service afin d'obtenir les informations visées par l'article mentionné précédemment.

Adresse du bien : Chaussée Solvay, 60 à 6061 Montignies-sur-Sambre

Référence cadastrale : 07 C 429P

Zone d'assainissement collectif : oui non

Si oui, Voirie équipée d'égout en zone d'assainissement collectif : oui non

Voirie équipée en eau : oui non

Voirie équipée en électricité : oui non

Voirie dotée d'un revêtement solide : oui non

Voirie d'une largeur suffisante : oui non

Plan d'alignement : oui non

none Maria
nte administrative
taire